

Criticité des programmes

05 janvier 2025

Points clés

- Avant de participer à une évaluation de la criticité des programmes, se rappeler qu'une telle évaluation porte uniquement sur les activités menées par le personnel des Nations Unies dans une zone donnée. Les activités entièrement menées par d'autres partenaires ne sont pas à prendre en compte
- Suivre la formation en ligne des Nations Unies sur la criticité des programmes afin de se familiariser avec le processus et de s'assurer de comprendre le processus et le soutien qu'il apporte
- Se familiariser avec les directives du HCR sur la criticité des programmes
- Discuter de la procédure d'évaluation de la criticité des programmes avec les animateurs du HCR et les collègues qui l'ont déjà mise en œuvre

1. Aperçu

Le Cadre de la criticité des programmes est un cadre de travail des Nations Unies qui appuie la prise de décision. Il offre une structure permettant d'évaluer l'importance d'une activité au regard des objectifs généraux des Nations Unies et des besoins des personnes touchées dans un pays (ou une zone désignée).

Le Cadre de la criticité des programmes définit quatre niveaux de criticité, allant de PC1 (le plus critique) à PC4 (risque faible), Il permet de garantir l'adéquation des activités des programmes avec la gestion de la sécurité, la mise en place d'une logique adéquate d'acceptation des risques et l'introduction de stratégies supplémentaires de gestion des risques lorsque cela est nécessaire.

Une évaluation de la criticité des programmes doit être effectuée quand il subsiste dans un pays donné un niveau de risque résiduel de sécurité élevé ou très élevé. De telles évaluations peuvent

également s'avérer judicieuses dans les zones présentant un niveau de risque résiduel moyen. Quoiqu'il en soit, une évaluation de la criticité des programmes doit idéalement être effectuée bien avant que le risque pour les Nations Unies n'atteigne des niveaux critiques, à la fois pour faciliter la planification de la continuité des activités et pour s'assurer que les plans d'urgence tiennent compte de possibles scénarios d'élévation du niveau de risques.

2. Pertinence pour les opérations d'urgence

L'environnement opérationnel génère des risques de sécurité pour le personnel humanitaire. Il incombe aux gestionnaires de veiller à ce que des mesures appropriées de gestion des risques de sécurité soient mises en œuvre pour réduire ces risques ; des risques résiduels subsisteront toutefois. Quel niveau de risque est acceptable lors de la mise en œuvre de programmes considérés comme importants ? Cette question se pose à l'équipe de pays des Nations Unies qui, en tant que membre de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, doit déterminer les niveaux de risque qu'elle est prête à accepter. En fonction de la criticité des programmes et du processus de gestion des risques de sécurité dans une zone donnée, le HCR peut mettre en place des mesures de sécurité supplémentaires, si nécessaire, pour faciliter la mise en œuvre du programme tout en tenant compte des niveaux de risque, assurant ainsi un niveau de risque acceptable.

Les évaluations de la criticité des programmes sont menées conjointement par tous les membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Le Coordonnateur résident des Nations Unies est chargé de veiller à ce qu'une procédure d'évaluation de la criticité des programmes soit mise en place au niveau national. Cela permet aux organisations d'identifier, dans la mesure du possible, les activités qui doivent être menées, et de les classer par ordre de priorité en fixant un niveau de risque acceptable pour chacune d'entre elles.

3. Procédure d'évaluation de la criticité des programmes - comment ça marche ?

L'évaluation de la criticité des programmes doit être conduite par l'équipe de pays des Nations Unies dans les environnements présentant des risques de sécurité élevés ou très élevés et doit être effectuée au minimum une fois tous les 12 mois, et à chaque fois que l'environnement où les programmes sont appliqués change, ou que le processus de [gestion des risques de sécurité](#) établit de nouveaux niveaux de risques. Le coordonnateur résident sollicite le soutien du Secrétariat en charge de la criticité des programmes, qui lui fournit des informations et, s'il y a lieu, identifie une équipe d'animation composée de membres d'organisations adhérant au cadre de la criticité des programmes.

Les représentants de l'équipe de pays des Nations Unies sont accompagnés tout au long de cette procédure et bénéficient de conseils sur la préparation de l'évaluation pour le HCR (des conseils supplémentaires sont disponibles [ici](#)). Les membres des différentes organisations se réunissent ensuite pour passer en revue l'évaluation de la criticité des programmes et procéder à une évaluation par les pairs. Pour ce faire, il convient de suivre les étapes suivantes :

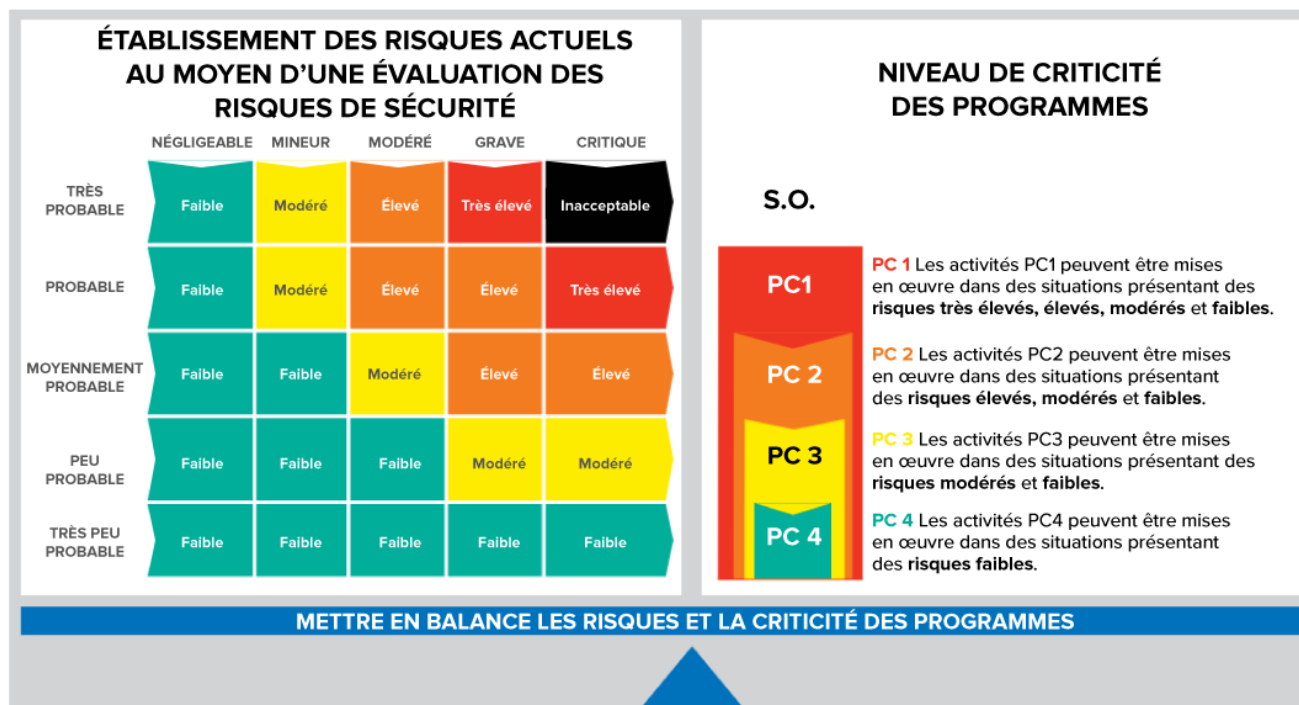
1. Déterminez la période et la zone géographique pour qu'elles coïncident avec celles du processus de gestion des risques de sécurité.
2. Dressez la liste des résultats stratégiques. Les résultats stratégiques de l'équipe de pays des Nations Unies proviennent en général des documents de planification que cette équipe utilise. Il s'agit notamment du Plan d'intervention stratégique, du Plan de réponse humanitaire, du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et du Cadre stratégique intégré.
3. Dressez la liste des activités ou des résultats des Nations Unies. Seules les activités exigeant la présence de personnel des Nations Unies figurent sur cette liste
4. Évaluez la manière dont chaque activité ou résultat contribue à la réalisation des résultats stratégiques. Les contributions sont mesurées à l'aide d'une échelle allant de 0 à 5 (où 0 signifie « Aucune contribution » et 5 « Contribution très importante »).
5. Évaluez la probabilité de mise en œuvre. Cette évaluation applique la même échelle de probabilité allant de 1 à 5 que celle utilisée dans le cadre du processus de gestion des risques de sécurité (1 : très peu probable, 2 : peu probable, 3 : moyennement probable, 4 : probable, 5 : très probable).
6. Évaluez les activités désignées comme de statut PC1.
7. Harmonisez les résultats issus de l'évaluation de la criticité des programmes. Les résultats convenus doivent être validés par l'équipe dirigeante et le Coordonnateur résident.
8. Convenez d'un processus de traitement et de gestion des résultats.

Remarque : un outil d'évaluation de la criticité des programmes est utilisé pour les besoins de cette évaluation. Cet outil Excel génère des résultats pour les niveaux PC2 à PC4. Les programmes de niveau PC1 sont évalués séparément.

Programme

Les résultats issus de l'évaluation de la criticité des programmes aident à déterminer le niveau de risque acceptable pour les activités et les programmes, au regard des mesures de gestion des risques de sécurité requises. Si elle est effectuée correctement et avec sincérité, l'évaluation de la criticité du programme contribue également à jeter les bases du [Plan de continuité des activités](#).

Les évaluations de la criticité des programmes et du niveau de risque n'exercent pas d'influence l'une sur l'autre et sont menées séparément. Une fois effectuées, leurs résultats sont comparés afin de mesurer le risque acceptable. Le tableau ci-dessous illustre la façon dont ces deux évaluations sont liées et le niveau de risque acceptable pour chaque niveau de criticité du programme.

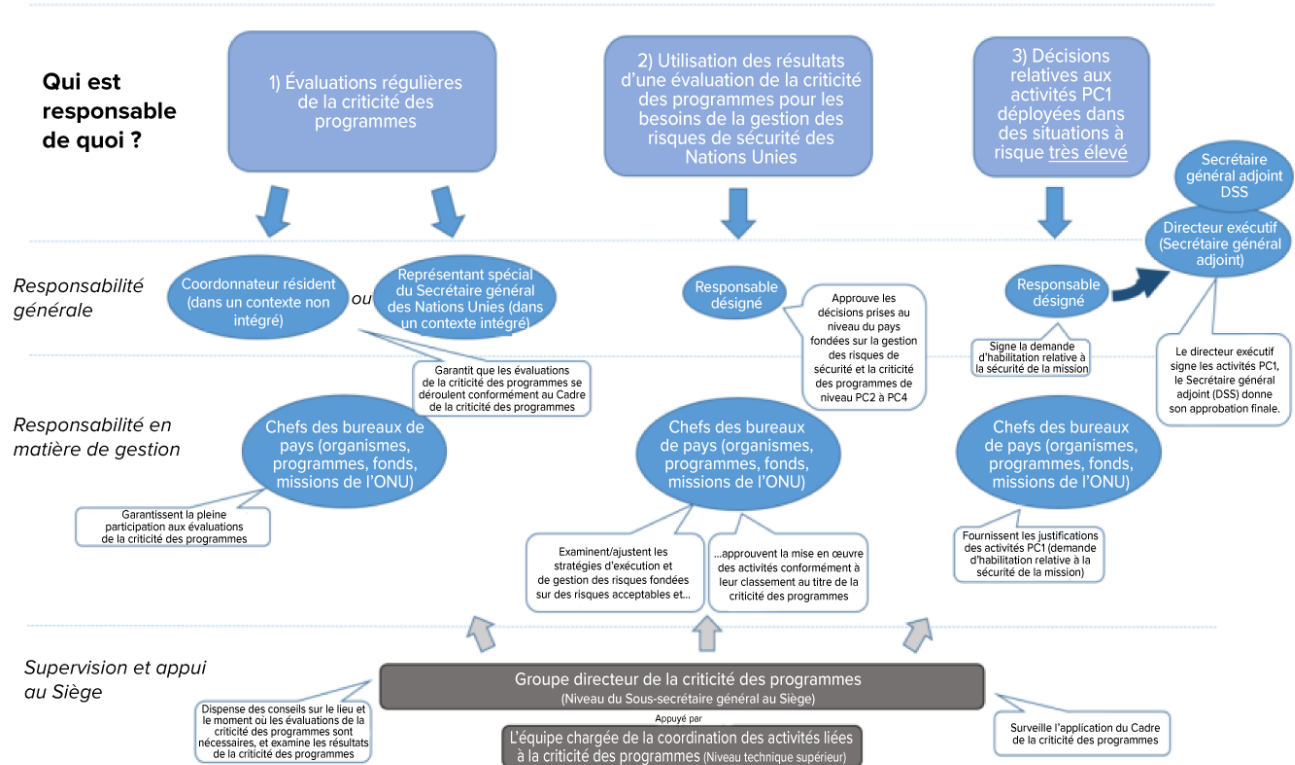

METTRE EN BALANCE LES RISQUES ET LA CRITICITÉ DES PROGRAMMES

Rôle et responsabilités du HCR

Le Cadre de la criticité des programmes a été approuvé par le Conseil des chefs de secrétariat en février 2016 et les responsables du HCR doivent s'engager pleinement à le respecter. En fonction de l'activité, le Représentant adjoint et le Coordonnateur principal des opérations de terrain prennent part aux évaluations de la criticité des programmes ; le Représentant doit parfaitement comprendre ces processus et y participer en tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies. Compte tenu de l'importance de la dimension interorganisations, une personne occupant une fonction de ce type doit également participer, dans la mesure du possible. Le responsable de la sécurité sur le terrain ne doit pas nécessairement participer à l'évaluation, mais il doit être tenu informé des résultats afin de s'assurer que les mesures de gestion des risques de sécurité sont conformes aux résultats de l'évaluation de la criticité des programmes. Les niveaux PC1 à PC4 sont approuvés par le Coordonnateur résident ou le Représentant spécial du Secrétaire général. Le Responsable désigné aura le dernier mot quant aux activités qui se poursuivront et à quel niveau de risque.

Si l'évaluation des risques de sécurité indique qu'il existe des risques résiduels très élevés dans une zone où des activités doivent être menées, seules les activités de niveau PC1 sont autorisées, à condition que des mesures de gestion des risques de sécurité soient mises en place (conformément au processus de gestion des risques de sécurité). Quelle que soit l'activité qui doit être effectuée par le personnel du HCR dans une zone présentant des risques résiduels très élevés, elle doit être approuvée par le Haut Commissaire, sous couvert du bureau régional concerné. Ce dernier se servira d'une demande d'habilitation pour mission de sécurité. L'approbation finale est accordée par le Sous-secrétaire général du Département de la sûreté et de la sécurité (DSS).

Rôles et responsabilités attribués dans le cadre de la criticité des programmes



Considérations relatives à l'engagement du HCR à l'échelle nationale

Avant de participer à une évaluation de la criticité des programmes, ceux qui s'y sont engagés doivent comprendre le processus et lire les documents d'orientation. La [formation en ligne sur la criticité des programmes des Nations Unies](#) est disponible (en anglais) sur la plateforme des Nations Unies dédiée à la criticité des programmes.

Les membres du personnel du HCR participant à une évaluation de la criticité des programmes doivent être en mesure de décrire les activités du HCR de manière approfondie aux autres membres de l'équipe de pays des Nations Unies et de leur expliquer comment ils contribuent aux objectifs globaux de la stratégie de l'équipe. Cette approche est importante, car l'évaluation repose sur un examen effectué collégialement au sein de l'équipe. Avant l'évaluation, le personnel du HCR qui y prend part demande conseil aux collègues de l'équipe dirigeante et à ceux chargés de la protection afin que l'importance des activités puisse être soulignée dans le moindre détail. Par ailleurs, le personnel s'assure de la pleine compréhension de la terminologie et de la procédure d'évaluation, et ce, afin d'être capable de contribuer à la stratégie globale de manière efficace.

Liste de contrôle

- Lisez le Cadre de la criticité des programmes et suivez la formation en ligne.
- Connaissez les huit étapes d'une évaluation de la criticité des programmes et soyez en mesure d'y participer pleinement.
- En prévision de l'évaluation de la criticité des programmes, examinez les résultats des programmes du HCR à la lumière du Cadre de la criticité des programmes des Nations Unies.
- Renforcez les mesures de gestion des risques de sécurité après l'évaluation de la criticité des programmes et poursuivez la planification.
- En interne, ajustez les effectifs en fonction de la criticité des programmes et examinez/mettez à jour le Plan de continuité des activités.

4. Liens

[Qu'est-ce que la criticité des programmes ? Formation en ligne sur la criticité des programmes du système des Nations Unies...](#)

5. Contacts principaux

Prenez contact avec l'animateur qui a encadré l'évaluation des risques de sécurité au sein de votre activité ou de votre bureau régional. Au niveau du Siège, contactez le Service de la sécurité sur le terrain du HCR, Division des situations d'urgence, de la sécurité et de l'approvisionnement à l'adresse suivante : HQFS00@unhcr.org